

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Yves St-Denis confirme la poursuite du programme RénoRégion dans Argenteuil

Lachute, le 13 juillet 2017 – Le député d'Argenteuil, Yves St-Denis, a confirmé une aide financière de 135 000\$ à la MRC d'Argenteuil dans le cadre du programme RénoRégion. Créé en 2015, ce programme permet d'octroyer un soutien financier aux propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste dans la réalisation de travaux pour corriger des déficiences majeures de leur résidence.

La MRC d'Argenteuil a traité une trentaine de dossiers depuis 2015 et a permis la réalisation de 17 projets résidentiels sur le territoire totalisant un investissement local de près de 200 000 \$, dont 169 000 \$ proviennent des subventions. « Il s'agit d'un programme qui permet non seulement d'accompagner les propriétaires dans la réalisation de travaux visant à rendre leur résidence sécuritaire tout en prolongeant la vie de celle-ci mais aussi d'encourager l'économie locale puisque les travaux doivent être effectués par un entrepreneur reconnu », a précisé le député d'Argenteuil.

Pour être admissible, la résidence doit nécessiter des travaux essentiels d'au moins 2 000 \$ touchant des déficiences majeures reliées à la structure, la plomberie, le chauffage, l'électricité, les murs extérieurs, la toiture ou les ouvertures. L'aide gouvernementale maximale est de 12 000 \$. De plus, la résidence doit être occupée par le propriétaire qui fait la demande d'aide financière et ne peut pas compter plus de deux logements, dont celui du propriétaire-occupant.

« Le renouvellement de ce programme de la Société d'habitation du Québec, dont l'application est confiée à la MRC d'Argenteuil, constitue une excellente nouvelle pour nos citoyens et citoyennes. Cette somme permettra à des propriétaires dans le besoin de profiter d'une aide financière afin d'éviter la détérioration de leur résidence », a conclu le préfet de la MRC d'Argenteuil, monsieur Scott Pearce.

Certains des critères d'admissibilité :

- Le revenu annuel du ménage du propriétaire-occupant ne doit pas dépasser le revenu maximal brut admissible :
 - 38 000 \$ pour un ménage d'une personne ou d'un couple
 - 43 000 \$ pour un ménage de deux à trois personnes (sauf un couple)
 - 48 000 \$ pour un ménage de quatre à cinq personnes
 - 65 000 \$ pour un ménage de six personnes et plus
- La valeur de la résidence, excluant la valeur du terrain, ne doit pas dépasser 100 000 \$

Pour plus d'informations sur ce programme d'aide financière, veuillez visiter le site Internet : http://www.habitation.gouv.qc.ca/programme/programme/reparations_en_region.html

-30-

Sources :

Mélanie Cayer
Attachée politique
Bureau de circonscription du député
d'Argenteuil, Yves St-Denis
450 562-0785
melanie.cayer@assnat.qc.ca

Lucie Lafleur
Conseillère en communication
MRC d'Argenteuil
450 562-2474, poste 2306
llafleur@argenteuil.qc.ca